



Versement

1350 W 1-12

Identification :

Intitulé/ Analyse : Aménagement et gestion des routes départementales

Dates extrêmes : 1962~1994

Importance matérielle : 1.35ml

Contexte

Service versant : Conseil général, Direction des Routes et du Logement ,
Affaires foncières et juridiques

N° d'entrée du versement : 54706

Date d'entrée du versement : 27/07/2004

Conditions d'accès aux documents

Début communicabilité : immédiate

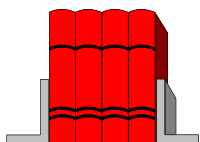
Fin communicabilité : 2069

Contrôle de la description

Date de rédaction de l'inventaire : juillet 2005

N° d'entrée de l'inventaire : 54997

Cote de l'inventaire : 1AD10 1045



Présentation

Présentation du service versant

La Direction des Routes et du Logement (D.R.L.) est un service du Conseil général de l'Aube.

L'activité de ce service s'étend à l'exploitation, à la gestion et à l'entretien des routes départementales, à la gestion de certaines aides financières du Conseil général (aides à la voirie d'autres collectivités), à des missions particulières de maîtrise d'œuvre.

C'est en 1988, en application des lois et décrets relatifs à la décentralisation, que sont intervenus le décompte et le transfert partiel des moyens matériels, financiers et des agents, qui, à la D.D.E., exerçaient des travaux de compétence du Conseil général.

Ce transfert a donc donné naissance à la Direction du Génie Civil et des Transports (D.G.C.T.) devenue depuis Direction des Routes et du Logement (D.R.L.), mais avec une exception d'importance puisque les moyens des subdivisions, les moyens du parc et des matériels et les moyens de la Cellule Départementale d'Exploitation et de Sécurité (C.D.E.S.) ont été intégralement placés, jusqu'aux lois sur la décentralisation de 2004, sous l'autorité hiérarchique de l'Etat, tout en étant mis à la disposition du Président du Conseil général. Celui-ci dispose à leur égard d'une autorité fonctionnelle pour toutes les prestations du domaine de compétence du Conseil général.

La D.R.L. est implantée dans les locaux de la D.D.E.



CONDITIONS D'ACCES AU FONDS

Conditions générales d'accès aux archives publiques

La loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 relative à la liberté d'accès aux documents administratifs précise et garantit le droit de toute personne à l'information. A ce titre, certains dossiers sont communicables immédiatement.

Le législateur définit des « secrets absolus » (article 6). Dans ce cas, les documents administratifs dont la consultation porterait atteinte à l'un des secrets protégés par la loi ne sont pas communicables au sens de la loi du 17 juillet 1978. Ils sont communicables au terme des délais et dans les conditions fixées par la loi du 3 janvier 1979 sur les archives.

Il définit également des « secrets relatifs » (article 6). Dans ce cas, seule la personne directement concernée par les documents peut les consulter. Dans tous les autres cas, l'accès à ces documents se fait sur le fondement de la loi du 3 janvier 1979 en vertu des articles 6 et 7.

Le code du patrimoine fixe un délai de droit commun de trente ans et des délais spéciaux -suivant le contenu du document- de 60 et 100 ans à compter de la date du document ou de 120 et 150 ans à compter de la date de naissance de la personne.

Par convention, la libre communicabilité est fixée au 1er janvier de l'année qui suit.

Pour toute consultation de document avant l'expiration des délais légaux, il vous est possible de déposer une demande de dérogation auprès du directeur des Archives départementales. Le président de salle de lecture est à votre disposition pour tout renseignement.

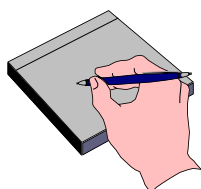
Conditions d'accès à ce fonds

Ce versement est communicable immédiatement à l'exception du dossier 1350 W 4 dont la communicabilité a été portée à 75 ans en raison de la présence de pièces émanant du Tribunal Administratif.



Plan de classement

<i>N° Articles</i>	<i>Description</i>	<i>Dates extrêmes</i>
1-4	Contentieux liés à l'aménagement, la gestion et l'exploitation des routes départementales	1962-1993
5-6	Dégradations occasionnées aux routes départementales lors de l'aménagement du barrage réservoir Aube	1982-1992
7-12	Projets des autoroutes A5 et A 26	1963-1994



Annexes

Liste des sigles

FDAIDE= Fonds Départemental d'Aide à l'Industrialisation et au Développement Economique

SAPRR= Société des autoroutes Paris Rhin Rhône

AUDART= Agence Urbanisme de Développement de l'Aménagement de la Région Troyenne

1350 W 1-12	Descriptif	Dates extrêmes	Commu- nicabilité
1-4	Contentieux liés à l'aménagement, la gestion et l'exploitation des routes départementales : rapport du préfet, relevé de frais, correspondance, procès verbaux de constatation, copies d'arrêtes départementaux	1962-1993	
1-3	Recours intentés contre le Département de l'Aube par voie amiable ou juridictionnelle	1962-1993	immédiate
1	Dossiers ouverts de 1962 à 1986	1962-1991	immédiate
2	Dossiers ouverts de 1987 à 1989	1987-1992	immédiate
3	Dossiers ouverts de 1990 à 1992	1990-1992	immédiate
4	Recours engagés par le Département de l'Aube contre des tiers ou des usagers Dossiers ouverts de 1987 à 1993	1987-1993	2069
5-6	Dégradations occasionnées aux routes départementales lors de l'aménagement du barrage réservoir Aube,	1982-1992	immédiate
5	Dégradations occasionnées aux routes départementales lors de l'aménagement du barrage réservoir Aube, participation financière de l'IIBRBS (Institution Interdépartementale des Barrages Réservoirs du Bassin de la Seine) : convention, avenants.	1982-1992	
6	Dégradations occasionnées aux routes départementales lors de l'aménagement du barrage réservoir Aube, contrôle des itinéraires de transports : constats de dégradation, photos, notes.	1984-1987	

1350 W 1-12	Descriptif	Dates extrêmes	Commu- nicabilité
7-12	Amélioration et constructions de voies de communications	1963-1994	immédiate
7	Projets des autoroutes A5 et A26 : extraits de procès verbaux, rapport, compte rendu de réunions, note, correspondance, documentation. Centres routiers, mise en place : compte rendu de réunions, correspondance. Société des autoroutes Paris Rhin Rhône, offre de souscription au capital : statuts, correspondance, procès verbaux, extraits de procès verbaux des délibérations du Conseil général, arrêté, note. ; augmentation du capital : procès verbal de réunion , statuts, délibération et rapport du Conseil général, note correspondance	1963-1994	
8	Section Charmont-sous-Barbuise –Troyes (A26), projet de tracé (dossiers par communes) : compte rendu de réunion , plans	1989	
9	Signalisation de rabattement sur les routes départementales à l'occasion de l'ouverture de l'autoroute A 5 entre Troyes et Sens, mise en place : compte rendu de réunions, plans, notes	1992-1994	
10	Voies de communications entre Troyes Sud –Magnant (A 26), rétablissement : conventions préalables, plan de situation, cahier des profils en travers, profils en long, notice technique	1988	
11	Voies de communications entre Magnant-Ville-sous-la Ferté (A 26), rétablissement : conventions préalables, plan de situation, cahier des profils en travers, profils en long, notice technique	1988	
12	Déviations provisoires des routes départementales pour la construction de l'autoroute entre Troyes et Chaumont, aménagement : plans, notes, devis, correspondance	1988-1989	